

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-110-1906 fixant la date de l'entrée en fonctions de M. Brouard, trésorier payeur.

n° 22-110-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 décembre 1905

Numéro JO
n° 110 du 01/01/1906

Date du numéro
1 janvier 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle du 18 octobre 1905 relative à l'entrée en fonctions de M. Brouard

Vu le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des Colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Brouard, trésorier-payeur, en entrera en fonctions le 1er janvier 1906. Le service lui sera remis dans les formes ordinaires, par M. Vennat, Trésorier-Payeur intérimaire, en présence de M. Antonetti, Secrétaire général, par intérim, qui procédera à la vérification de la Caisse et du portefeuille du Trésor.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.